



Anael finance ws
Guide de paramétrage
(conformité BOI du 24 janvier
2006)

© Copyright 2021 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Anael finance ws Numéro de version

Auteur : Brigitte Quevedo

Date de publication : 7 janvier 2022

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Périmètre du document	5
Pré-requis	6
Historique du document.....	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Préconisations.....	7
Plan comptable général.....	7
Les journaux	7
Numérotation chronologique	8
Traçabilité,	8
Editions des états en mode PDF	9
Archivage	9
Fichier des écritures comptables.....	10
TVA	10
Sauvegarde/Restauration.....	10
Création de fonctions spécifiques.....	10

À propos de ce manuel

Anael finance a été conçu pour être conforme à la législation française, il revient naturellement aux utilisateurs de ne pas déroger à la bonne utilisation d'Anael finance.

Nous invitons les utilisateurs à se référer au **BOI DU 24 JANVIER 2006**.

« La présente instruction rappelle le cadre juridique du contrôle des comptabilités informatisées, prévu aux articles L. 13, L. 47 A, L. 57, L. 74 et L. 102 B du livre des procédures fiscales en énonçant les principales règles afférentes à la tenue de comptabilités informatisées sincères, régulières et probantes, car constituées d'écritures comptables intangibles après validation, numérotées chronologiquement, assurant la permanence du chemin de révision entre l'écriture et la pièce justificative qui en est à l'origine et faisant l'objet d'une clôture périodique des comptes conformément aux dispositions du plan comptable général révisé de 1999. »

Tous les renseignements concernant les textes de référence sont disponibles sur le site :

[Comptabilité informatisée.org](http://Comptabilité.informatisée.org)

Ce manuel a pour but de donner aux utilisateurs les conseils de paramétrage et les fonctionnalités à activer pour assurer la bonne conformité de leur utilisation d'Anael finance à ces règles.

Public concerné

Clients d'Infor utilisateurs d'Anael finance WS V4

Périmètre du document

V4R5

Pré-requis

Aucun

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1	24/01/2012	Anne de Liège	Création
2	Septembre 2012	Brigitte Quevedo	V4R5 : Mise à jour V4R5
2.1	26 Nov 2021	ENEZ Claudie	V4R5 : Application du nouveau modèle WORD
2.1	Janvier 2022	ENEZ Claudie	V4R5 : Impact de la Modification du libellé des journaux et des CG sur le FEC

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Préconisations

Plan comptable général

ANAEL FINANCE WS laisse toute liberté aux utilisateurs de créer, supprimer ou modifier des comptes.

Il est de la responsabilité du client d'utiliser un plan comptable conforme à la loi.

En cas de modification du libellé d'un compte général, la génération du FEC d'un exercice clôturé prend en compte ce nouveau libellé, et non pas la valeur probante au moment de la clôture de l'exercice. Ces conditions peuvent entraîner la génération de deux FEC différents (avant et après modification du libellé du compte général).

Par conséquent, il ne faut pas modifier le libellé d'un compte général après avoir produit le FEC. Cela aurait une incidence si on relance la génération du même FEC.

Les journaux

En cas de modification du libellé d'un code journal, la génération du FEC d'un exercice clôturé prend en compte ce nouveau libellé, et non pas la valeur probante au moment de la clôture de l'exercice. Ces conditions peuvent entraîner la génération de deux FEC différents (avant et après modification du libellé du code journal).

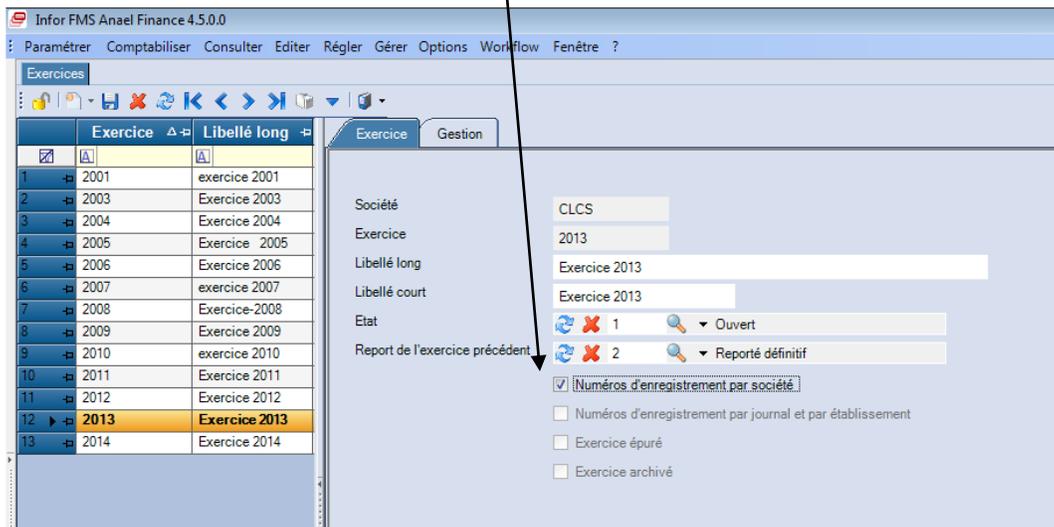
Par conséquent, il ne faut pas modifier le libellé d'un journal après avoir produit le FEC. Cela aurait une incidence si on relance la génération du même FEC.

Numérotation chronologique

Pour assurer une numérotation continue et croissante, il convient de paramétrer la numérotation des pièces en automatique.

Nous préconisons une numérotation automatique au niveau société/exercice.

Cet élément se paramètre par exercice :



Si la volumétrie est trop importante, la numérotation automatique pourra être définie soit par journal, soit par journal et établissement

Traçabilité,

Chaque écriture doit comporter le moyen de retrouver le document à l'origine du mouvement.

Le n° de référence document d'Anael doit donc être renseigné que ce soit en saisie ou par intégration d'écritures interfacées.

Les écritures ne doivent pas être supprimées. L'option d'annulation ou de mise à jour de pièce d'Anael conserve physiquement tous les enregistrements et répond donc à cette règle en gardant la trace des écritures.

Editions des états en mode PDF

Les états obligatoires de fin d'année (grand livre et journaux) ne doivent pas être conservés sous forme papier mais sous forme informatique ; en pratique, ce sera souvent du PDF ;

- Grand livre général détaillé sur tout l'exercice,
- Grand Livre auxiliaire détaillé sur tout l'exercice
- Grand livre auxiliaire des non soldés à fin N-1
- Balance générale et auxiliaire
- Journaux de l'exercice

Il convient donc de lancer ces impressions en PDF soit en édition directe, soit en édition batch.

Nous vous rappelons que toutes les éditions d'Anael finance peuvent être lancées directement en PDF, et que c'est systématiquement du PDF qui est restitué quand les traitements sont soumis en batch.

Archivage

Rappel : Une procédure d'archivage vise les objectifs suivants :

- fixer une date certaine aux documents et aux données informatisées pour une période utile (période comptable, exercice comptable et fiscal).
- conserver sur un support informatique pérenne ces documents et ces données, de façon à permettre leur exploitation indépendamment du logiciel ayant contribué à leur production, en utilisant des formats de fichiers de type TXT ou CSV,...

Il ne s'agit pas d'une sauvegarde.

La procédure de clôture annuelle d'Anael finance intègre la création de ce fichier archives.

La procédure de clôture annuelle archive aussi le fichier des taux de TVA datés.

Lors de cette procédure il vous est demandé de donner le nom et la bibliothèque de sortie de ce fichier.

Ces fichiers doivent ensuite être transférés sur un environnement micro sous format CSV ou TXT.

Ces fichiers doivent être sauvegardés et préservés au même titre que les documents de fin d'année.

Fichier des écritures comptables

Si acquisition du module 'Fichier fiscal des écritures comptables', il est fortement conseillé de constituer ce fichier immédiatement après avoir procédé à l'archivage et de le conserver, ainsi tout ce qui concerne l'exercice, dans un même répertoire.

TVA

Pour préparer correctement les déclarations de TVA, il est nécessaire de respecter les consignes de paramétrage fournies dans la documentation :

« Anael finance WS - Aide à la déclaration de TVA »

Sauvegarde/Restauration

Anael finance n'intègre pas de procédure de Sauvegarde/Restauration dans ses fonctionnalités.

Il convient donc d'utiliser les fonctions du système d'exploitation et de la base de données.

Ce point est décrit dans la documentation « Anael finance ws... VxRx... Installation » livrée avec chaque version.

Création de fonctions spécifiques

Anael finance est conforme à la réglementation pour ses fonctionnalités standard.

Nous attirons votre attention sur le fait que toute fonctionnalité rajoutée par vos soins ou à votre demande est susceptible de rendre Anael finance non conforme, et qu'il convient donc que vous soyez vigilants lors de l'expression de vos demandes pour rester conforme aux textes de référence.

Vous devez vous assurer de posséder la documentation correspondante qui est obligatoire en cas de contrôle.

Il vous appartient aussi de vous assurer que les applications de gestion amont et aval à Anael finance sont conformes aux exigences de l'administration fiscale.

====